

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple-Un but-Une foi

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

CONSEIL DES MINISTRES DU 27 DECEMBRE 2001 PORTANT
VALIDATION DU DUCUMENT DE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA
PAUVRETE (DSRP)

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

L'examen du document de DRSP appelle de la part du MDSSN les observations et recommandations suivantes:

1. Sur le processus d'élaboration et de validation du DRSP

- Le document soumis à l'appréciation du Gouvernement **n'a pas été validé par le Comité de pilotage, qui est l'instance mise en place** au démarrage du processus pour s'assurer que le document final soumis à l'appréciation du Gouvernement répond aux objectifs et orientations définies et que son contenu reflète bien un consensus sur les axes majeurs de cette importante stratégie.

Le Comité technique présidé par le Directeur de la Statistique et le Coordonnateur du PLP s'est substitué audit comité de pilotage, pour faire la synthèse des recommandations de l'atelier de validation et présenter directement à l'adoption du Gouvernement, un document de son cru. Or, lors de cet atelier, des réserves de fond ont été émises par des représentants de l'administration (éducation, santé, développement social, environnement entre autres) et des bailleurs de fonds (ACDI, Banque Mondiale, PNUD, GTZ, Pays Bas), aussi bien sur la cohérence des indicateurs sur lesquels repose la stratégie que sur le schéma de mise en œuvre qui concentre toutes les responsabilités de pilotage, d'exécution et de suivi-évaluation au sein d'un même organe.

Le MDSSN qui n'a pas été associé aux travaux du comité technique ne peut que constater que les remarques importantes formulées n'ont pas été prises en compte.

2. Sur le contenu document

- **Chapitre 2 sur : Le diagnostic de la pauvreté**

D'une manière générale, les **indicateurs** retenus dans les domaines de l'éducation et de la santé sont en porte à faux avec ceux déjà communiqués par le Gouvernement aux partenaires extérieurs. Le taux d'alphabétisation indiqué pour 2001 est de 39% alors que celui fourni par l'Education Nationale est de 52%. Le taux d'alphabétisation chez la femme estimé à moins de 29% dans le document semble dater de 1994. Si la cohérence des données n'est pas établie, le doute sera permis sur la pertinence des stratégies préconisées et conséquemment, l'impact global des actions qui seront mises en œuvre.

Par ailleurs, **l'éducation non formelle et la formation professionnelle** qui concerne en priorité les populations pauvres et/ou marginalisés et exclu^{és} du système, n'a pas été pris^e en compte. Dans le même ordre d'idées, le volet hygiène et assainissement est totalement omis du diagnostic. Pourtant, d'après l'enquête sur les objectifs intermédiaires (EQI), réalisée en 1996, seuls 15% de la population urbaine et 6% de la population sont desservis par les réseaux collectifs.

S'agissant de **l'accès à l'eau potable**, est-il certain que 95,6% des sénégalais ont accès à une source d'eau potable à moins d'1 km de leur lieu de résidence ? (paragraphe 47 page 11 du document). Si c'est le cas, comment le Sénégal parviendra t'il à convaincre ses partenaires pour obtenir le financement de ses programmes d'hydraulique rurale ? Par ailleurs, le problème de l'accès à l'eau est

global et ne se résume pas exclusivement à l'eau potable. Le programme ambitieux du Chef de l'Etat sur les bassins de rétention prouve bien la priorité accordée à cette importante ressource dont le manque constitue un handicap majeur pour le développement des activités économiques et la sauvegarde de notre cheptel.

➤ **Sur les objectifs (Point 3, page 11)**

Les objectifs du DSRP ne sont pas hiérarchisés. Ils n'indiquent pas les priorités sur lesquels le Gouvernement entend fonder son action pour accélérer la réduction de la pauvreté, en termes de renforcement des acquis et de couverture des déficits identifiés dans les différents secteurs. Les objectifs additionnels à ceux des programmes sectoriels existants (PDEF, PDIS, Programme Sectoriel Eau, PNIR, FDS, etc) pour permettre l'accélération voulue ne sont pas visibles. Cette faiblesse se ressent au niveau des stratégies.

➤ **Sur les Stratégies (Point 4, page 13 à 32)**

Paragraphe 63 : le quatrième axe de la stratégie n'est pas développé.

Paragraphe 157 page 31 : **Sur la corruption**

Il est surprenant de lire dans un document aussi important – de surcroît document de négociation entre le Gouvernement et ses partenaires, des affirmations aussi compromettantes que celles selon lesquelles, je cite : « **94,5% des ménages sont unanimes à penser que si l'Etat arrive à rompre avec la corruption qui sévit dans le pays, il arrivera à améliorer substantiellement les conditions de vie des populations** ». Cette affirmation totalement irresponsable décrédibilise totalement l'Administration ainsi que tous les acteurs de la vie nationale et annihile les efforts déployés en vue d'instaurer une justice transparente et un environnement favorable à l'investissement privé.

D'une manière générale, la **contribution des principaux programmes et projets de lutte contre la pauvreté** financés avec l'appui du PNUD, de la Banque Mondiale, de la BAD, de l'Union Européenne en matière d'amélioration des conditions de vie des communautés, a été totalement passée sous silence. Or, la stratégie aurait pu proposer des actions en vue de les étendre, les consolider et les renforcer par des interventions complémentaires destinées à combler les gaps.

Paragraphe 169 page 39 : **Sur les groupes vulnérables**

Le constat fait d'une « **absence notable de prise en charge des personnes handicapées** » est inexact. Les décisions importantes prises à l'occasion du Conseil interministériel sur les Handicapés contredisent cette affirmation. Il est de même du paragraphe 171 sur le vieillissement (Voir mesures issues du Conseil interministériel du 13 novembre 2001).

➤ **Sur la Mise en oeuvre (Point 4 page 35)**

Cette partie du document est trop ramassée et ne donne pas les indications attendues sur la manière dont les principes énoncés seront traduits en actions.

Le schéma de mise en œuvre proposé ne reflète pas un consensus. Les Comités de pilotage qui sont proposés n'ont pas pour mandat d'exécuter et de suivre des politiques en lieu et place des départements ministériels. Le document désigne un organe du MEF comme étant responsable du pilotage, de la mise œuvre, de la gestion des ressources financières sous forme de « panier commun », du suivi évaluation, au niveau national et régional, ce qui à l'évidence, est inadéquat, non seulement au regard des textes qui organisent la coordination du programme de lutte contre la pauvreté mais également, va à l'encontre des objectifs visés par le gouvernement et ses partenaires.

Compte tenu de ces réserves largement partagées, il était retenu à l'issue de l'atelier que la partie sur la Mise en œuvre soit re-examiné en profondeur pour mieux refléter les préoccupations suivantes :

- l'identification des rôles et responsabilités des différents acteurs dans la mise en oeuvre de la stratégie, de manière à tenir compte de manière effective des différents niveaux stratégique et opérationnel ;
- la nécessité d'éviter la duplication ou la création de nouvelles structures, pour des raisons d'efficacité, de transparence et de visibilité ;
- le respect des attributions des départements ministériels sectoriels, maîtres d'œuvre de la réalisation des objectifs relevant de leurs secteurs ;
- la responsabilisation des communautés de base dans la définition de leurs priorités et la mise en œuvre de leurs projets. Des mécanismes inédits de transfert de responsabilités en matière d'acquisition, de gestion et de contrôle des ressources sont entrain d'être mis en œuvre (AFDS, PNIR, etc). Le Sénégal qui a réussi de grandes avancées dans ce domaine, ne saurait retourner à une gestion trop centralisée et bureaucratique des actions de lutte contre la pauvreté menées par des organes qui n'ont ni le mandat ni les attributions, ni les moyens opérationnels leur permettant d'agir auprès des acteurs à la base.

➤ **Conclusions**

L'adoption éventuelle du document DRSP par le gouvernement dans les conditions sus décrites ne garantit à l'heure actuelle, son acceptation par les bailleurs de fonds et l'obtention par le Sénégal de l'allégement de la dette. C'est la raison pour laquelle les mesures suivantes nous semblent nécessaires :

1. Revue du document par un Comité restreint prenant en compte les contributions et attentes des différents secteurs impliqués ;

2. **Discussion au niveau élevé avec nos partenaires au développement (MDSSN, MEF) sur les procédures et instruments de mise en œuvre de la Stratégie et de gestion des ressources.** Dans ce cadre, l'instrument de programmation que constitue le PTIP nous paraît tout à fait adapté pour l'affectation des ressources du DRSP, sans qu'il soit nécessaire de créer de nouveaux mécanismes de panier commun. En effet, les conditions d'accès aux ressources du PTIP sont connus et sur la base des priorités établies par le Gouvernements sous l'arbitrage du premier Ministre, l'ensembles des secteurs peuvent être éligibles à condition que les projets soumis répondent aux objectifs de la Stratégie.

3. **Simplification du schéma institutionnel avec :** a) un Conseil interministériel tous les ans au moment des arbitrages budgétaires ; b) un Comité d'orientation et de concertation qui se réunit une fois tous les 6 mois sous la présidence du MEF ; c) un Comité de coordination et de suivi opérationnel qui regroupe les intervenants (programmes sectoriels, projets spécifiques, agences d'exécution) et se réunit tous les 3 mois sous la présidence du MDSSN, pour assurer un suivi plus rapproché. Ce comité est appuyé par une Cellule déjà créé et qui en assurera le secrétariat ; d) un Comité régional de coordination et de suivi présidé par le Gouverneur.